

Règlements du gestionnaire de l'infrastructure (TPF INFRA SA) avec validité pour les entreprises de transport ferroviaire, état au 14.12.2022

Prescriptions d'exploitation

TPF INFRA met tout en œuvre pour gérer le trafic sur son réseau en toute sécurité et avec ponctualité. Les conditions de sécurité et les recommandations sont réglées, entre autres, par les *Prescriptions suisses de circulation des trains* ainsi que par les *Prescriptions d'exploitation TPF INFRA*. Selon l'article 1.2 des *Conditions générales pour l'utilisation de l'infrastructure TPF* (CG-GI TPF INFRA), l'EF a l'obligation de se conformer aux Prescriptions suisses de circulation des trains (PCT), aux prescriptions d'exploitation du gestionnaire de l'infrastructure ainsi qu'aux recommandations techniques et d'exploitation pour l'utilisation de l'infrastructure.

L'EF veille à ce que les prescriptions d'exploitations soient distribuées ou accessibles au personnel.

Prescription	Editeur	Titre	Version	Valable dès	Valable pour l'EF	Valable pour les mécaniciens	Livraison
R 305.01	TPF INFRA SA	Dispositions d'exécution des prescriptions de circulation des trains DE PCT Infrastructure	11.1	26.06.2022	X	X	Email
R 305.04	TPF INFRA SA	Prescriptions locales TPF pour les trains et les mouvements de manœuvre	10.1	26.06.2022	X	X	Email
C536	TPF INFRA SA	Secteurs équipés de ZBMS	--	26.06.2022	X	X	Email
C604	TPF INFRA SA	Modifications au R305.04 - Prescriptions locales TPF pour trains et mouvement de manœuvre	--	14.12.2022	X	X	Email

Adresse pour l'obtention des prescriptions d'exploitation

Transports publics fribourgeois Infrastructure (TPF INFRA) SA

Centre de Services Partagés / Sillons

Rte du Vieux-Canal 6 – 1762 Givisiez

sillons@tpf.ch – +41 26 351 08 12

www.tpf.ch